

Groupe de travail du 11 janvier 2016

MOUVEMENT :

- Les postes de maîtres formateurs :

Ces postes sont réorganisés sur les différents pôles du département. Ils seront un peu plus nombreux :

Roanne : 4 PEMF et 1 DEA

Montbrison : 6 PEMF et 1 DEA

Beaulieu : 7 PEMF et 1 DEA

Ovides : 7 PEMF et 1 DEA

Les autres postes de ces écoles seront ouverts au mouvement à titre définitif comme postes d'adjoints classiques. Ceci pour permettre une stabilité des équipes.

Les postes de PEMF peuvent être pourvus à titre définitif par un titulaire du CAFIPEMF ou à titre provisoire par un candidat admissible au CAFIPEMF. Si, à l'issue du 1^{er} mouvement, certains postes de PEMF restent vacants, ils pourront être proposés, à titre provisoire, à des collègues intéressés par cette mission.

- Evolution de la Fiche de vœux :

Une colonne sera ajoutée à la fiche de vœux pour le mouvement complémentaire de juin. Elle permettra aux collègues à temps partiel d'augmenter leur quotité de service sur certains vœux pour accéder à un poste qu'ils voudraient avoir.

Ex : Un collègue à 50% demande un poste fractionné sur la commune de Veauche, Il existe seulement un poste à 75% (ou à 100%). En cochant la case, il peut y accéder.

- Décharge de direction 3, 8 et 9 classes :

Malgré les propositions faites par le SE-Unsa pour tendre vers une décharge la plus hebdomadaire possible ([cf notre courrier du 25 novembre](#)). L'IA conservera les modalités mises en place cette année c'est-à-dire 25% hebdomadaire et le reste des jours de décharge donné au fil de l'année.

Les temporalités seront régulées si nécessaire. L'IA doit rencontrer prochainement les directeurs des écoles à 8 et 9 classes.

- Directeurs touchés par une mesure de carte scolaire en cas de regroupement d'écoles :

Au vu du nombre important de regroupements d'écoles à l'étude, les directeurs risquant de perdre leur poste sont plus nombreux que les années précédentes.

Les organisations syndicales craignent que ceux-ci ne puissent pas retrouver une direction équivalente dans leur secteur (surtout dans le roannais).

La bonification de barème de 8 points accordée dans ce cas sur la commune et la circonscription se verrait généralisée au département pour atteindre plus facilement les circonscriptions limitrophes.

- **Bonification Education Prioritaire (en cas de sortie du dispositif Education Prioritaire) :**

Elle est accordée aux maîtres surnuméraires à partir de 50% de service en Education prioritaire.

Les PES ne peuvent pas prétendre à cette bonification.

Cette bonification n'est pas proratisée, elle est donnée à 100% à partir de 50% de service pour les personnels RASED et maîtres surnuméraires.

- **Les sorties du dispositif « Plus de maîtres que de classes » :**

4 écoles sont concernées cette année (Wilson, Rostand, Montchovet et Beaulieu). Un dispositif d'accompagnement de ces écoles pour établir un bilan sera engagé fin janvier. Ces écoles pourront décider ou non de renouveler leur demande du dispositif en tenant compte des préconisations faites lors de l'accompagnement.

EVALUATION DES PERSONNELS :

Le SE-Unsa a transmis à l'IA ses réflexions suite au 1^{er} groupe de travail sur ce sujet (voir notre courrier joint). Nous avons également demandé à ce que les discussions concernant la notation soient suspendues en raison des négociations imminentes prévues à ce sujet au ministère. En effet, certains propos de Mme la Ministre pourraient nous faire penser à une disparition pure et simple de la note.

L'IA a tout de même tenu à poursuivre la réflexion engagée au niveau départementale sur la note et sa prise en compte dans le système des promotions... le SE-Unsa y a bien sûr participé tout en tenant à rappeler que l'abandon de la note irait dans le sens d'une évaluation formative, bienveillante et non infantilisante des personnels.

La note dans les promotions :

L'IA propose comme barème une prise en compte de l'AGS au 3/5 et de la note au 2/5. Rien n'est définitivement fixé à ce sujet. Actuellement, le barème est composé de l'AGS et de la note à valeur égale.

Deux nouveautés par rapport aux premières propositions ([voir notre compte rendu du groupe de travail du 19 novembre](#))

- Les 4 vitesses d'avancement proposées seraient réduites à 3. L'IA souhaite enlever la vitesse 4.
- En cas de retard d'inspection (+ de 5 ans) la bonification accordée serait la même pour tous 0,2 point par an, quelle que soit la vitesse.

Le SE-Unsa demande à revoir le rythme des inspections, la proposition de l'IA (tous les 5 ans) n'est pas satisfaisante pour s'inscrire dans l'objectif d'un rapport de confiance renouvelé avec sa hiérarchie. Cette proposition ne sera pas retenue.

A la demande du SE-Unsa l'IA précise que la première note sera fixée à 10 à la titularisation des collègues. Le train d'avancement sera lui fixé lors de la première inspection en T2.

Les 4 modalités d'inspections proposées lors du 1^{er} groupe de travail ([voir notre CR du 19 novembre](#)) font l'objet de précisions. Un document sera envoyé aux collègues préalablement à l'inspection avec les attentes et les critères précis d'évaluation.

Si ces 4 modalités sont laissées au libre choix des personnels, la première inspection (T2) sera systématiquement une observation en classe des pratiques de l'enseignant (modalité actuelle).

Le SE-Unsa demande comment est envisagé le tuilage du dispositif existant avec le nouveau (informations aux collègues, cas des collègues qui viennent d'être inspectés avec l'ancien dispositif...). L'IA n'a pas engagé de réflexion à ce sujet, des discussions sont à venir.

Valérie CROS et Marion DURON-ANELLI